

Le Goéland

BULLETIN EXPRESS



Depuis le 14 mars, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du coronavirus.

Notre gouvernement, assisté de la santé publique, maintient la fermeture des écoles et des services de garde jusqu'au 1^{er} mai. De plus, il a ordonné la fermeture de tous les commerces jugés non essentiels jusqu'au 13 avril.

Afin de réduire au minimum le risque de propagation du coronavirus, la direction de la santé publique recommande d'appliquer de façon stricte les mesures de distanciation sociale en plus d'adopter les mesures de prévention habituelles : avoir une bonne hygiène, se laver fréquemment et minutieusement les mains (au moins 20 secondes), tousser dans le coude et éviter les contacts directs.

La Municipalité de Saint-Siméon tient à rassurer ses citoyens concernant la COVID-19. Nous maintiendrons les services municipaux essentiels, comme la collecte des matières résiduelles, l'accès à l'eau potable, le déneigement et les services de sécurité publique. Le conseil municipal surveille la situation de près. Nous suivons les directives émises par les autorités provinciales et fédérales pour faire en sorte que nos pratiques soient conformes aux recommandations et obligations gouvernementales.

Le bureau municipal est fermé au public, mais reste fonctionnel pour les communications par téléphone et par courriel. L'équipe des travaux publics demeure en poste, mais seulement pour les services jugés essentiels. Aussi, suite au décret émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, je vous informe que le Conseil se réunira à huis clos, préférablement par visioconférence.

De plus, les municipalités de Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar et New Carlisle ont établi, le 12 mars dernier, une entente de collaboration et d'entraide importante visant à assurer la continuité des services essentiels dans chacune des municipalités, et ce, dans l'éventualité où la pandémie aurait des effets sur les ressources humaines ou matérielles.

Je tiens à vous rappeler que toutes les infrastructures municipales sont fermées jusqu'à nouvel ordre. De plus, je vous rappelle qu'en vertu des mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement, tout rassemblement dans les lieux publics ou privés est désormais interdit.

L'heure est à l'entraide. Avec toutes les précautions nécessaires, aidez vos voisins, parents et amis qui doivent être confinés. Prenez l'air en gardant vos distances des autres.

Parlez à vos amis au téléphone, par Skype, Facetime ou autre. Entraidez-vous, solidarisez-vous. On vous veut en forme et en santé. La situation n'est pas éternelle, ce ne sont que quelques semaines dans une vie. Le plus important, pour tous les citoyennes et citoyens, quel que soit leur âge, est de rester la maison.

Aussi, pour faire suite aux dernières directives gouvernementales et de santé publique, nous demandons **aux personnes de 70 ans et plus**, ainsi que les personnes les plus vulnérables de rester à la maison.

La plupart de ces personnes ont des parents et amis proches et peuvent faire appel à eux en cas de besoins spécifiques. Pour les personnes vulnérables ne résidant pas dans les deux édifices de l'OMH, qui sont seules, qui n'ont pas de parents ou amis proches et qui ont besoin d'articles d'épicerie ou de pharmacie, vous pouvez appeler le directeur du service incendie au numéro suivant **(581) 886-2011**.

Si vous connaissez quelqu'un qui est seul et vulnérable, n'hésitez pas à nous le signaler au numéro cité ci-haut.

Enfin, je vous invite à vous abonner à la page Facebook de la Municipalité et à consulter la section concernant la COVID-19 sur le site Internet de la Municipalité. Celles-ci sont mises à jour fréquemment.

Denis Gauthier,
Maire

SERVICE INCENDIE

C'EST L'HEURE! VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS.



Dans la nuit du 7 au 8 mars, le Québec a changé d'heure pour le passage à l'heure avancée. Profitez donc de ce changement d'heure pour vérifier vos avertisseurs de fumée et **pour remplacer la pile.**

Vérifier l'avertisseur, c'est :

- ✓ Tester son bon fonctionnement.
- ✓ Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur chaque étage de votre domicile.
- ✓ Valider qu'il ait moins de 10 ans

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73

RÉPERTOIRE DES SERVICES ESSENTIELS DESSERVANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

ENTREPRISES	SERVICES	INFORMATIONS
Dépanneur Beau-soir Saint-Siméon	Commande par téléphone du lundi au vendredi, en avant-midi. Livraison en après-midi. Montant minimal d'achat : 25 \$ <i>Produits exclus : produits alcoolisés, tabac & loteries.</i>	Téléphone : 581 364-3000 Paiement par carte de crédit, par téléphone.
Centre d'action bénévole St-Siméon/Port-Daniel <i>Dépannage alimentaire</i>	Petits plats surgelés. Placer les commandes par téléphone 24 h à l'avance. Livraison à domicile de façon sécuritaire, sur le pas de la porte.	Téléphone : 418-752-5577
IGA Bonaventure	Commande en ligne et par téléphone tous les jours entre 8 h et 15 h. Livraison tous les jours. Frais de livraison entre 5 \$ et 10 \$ selon la municipalité. Possibilité de faire préparer la commande avant que le client passe la récupérer.	www.iga.net Téléphone : 418 534-2020 Paiement par carte de crédit
IGA New Richmond	Commande en ligne ou par téléphone entre 8 h et 17 h. Livraison entre 13 h et 17 h. Frais de livraison : 4,50 \$. Montant minimal d'achat : 50 \$	www.iga.net Téléphone : 418 392-4237 Paiement par carte de crédit
MARCHÉ TRADITION de Caplan	Commande les mardis et jeudis entre 10 h et 12 h 30 en ligne ou par téléphone. Livraison en PM. Pas de frais de livraison. Montant minimal d'achat : 25 \$	admcoopcaplan@globetrotter.net Téléphone : 418 388-2042 Paiement par carte de crédit
UNIPRIX Bonaventure	Commande par téléphone pour médicament uniquement. Pas de frais de livraison. Téléphonez pour connaître les délais de livraison.	418 534-4488 Mode de paiement : Interac
JEAN COUTU Caplan ou New Richmond	Commande par téléphone pour médicament. Pas de frais de livraison Possibilité d'ajouter des produits d'hygiène nécessaires.	Téléphone : 418 388-2345 ou 418 392-4451 Paiement par carte de crédit. Heures d'ouverture sur Facebook ou sur boîte vocale.

Le document complet contenant les informations pour les MRC Bonaventure et Avignon se trouvent sur le site Internet de la Municipalité.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

À la suite des différentes mesures de prévention prises à travers la province afin de réduire le plus possible la propagation du COVID-19, voici les mesures essentielles à prendre pour participer activement au ralentissement de la propagation du virus. Ces directives respectent également les directives émises par la Société d'habitation du Québec.

Mesures essentielles :

- Lavage fréquent des mains pendant 20 secondes avec eau et savon;
- Utilisation d'un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon;
- Abstention du contact direct pour les salutations, comme les poignées de main;
- Interdiction de rassemblement dans la salle communautaire (activités, réunions, etc.). Les rencontres du conseil d'administration se feront par conférence téléphonique;
- Limitation temporaire aux réparations urgentes;

- Réduction des interventions interpersonnelles au minimum;
- Application des règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes;
 - Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite;
- Intensification des activités de désinfection et de salubrité dans les aires communes (poignées de portes, rampes, portes et murs d'ascenseur, boîtes postales);
- Communication avec la direction si vous présentez ces symptômes : fièvre, toux et difficulté respiratoire.

Nous souhaitons offrir un milieu sécuritaire à tous nos locataires de là l'importance de respecter rigoureusement ces mesures pour ralentir la propagation du virus COVID-19.

Odette Poirier,
Directrice